

# **COMMUNIQUE**

## **ADMISSION AU PRIMAIRE - JANVIER 2019**

### **L'ENREGISTREMENT DES ENFANTS AYANT UN HANDICAP**

Le Ministère de l'Éducation et des Ressources humaines, de L'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique informe les parents concernés et le public en général que l'enregistrement des enfants ayant un handicap et qui auront atteint l'âge de 5 ans ou plus, au 31 décembre 2018, se fera dans les écoles primaires du **lundi 25 juin au vendredi 29 juin 2018**.

Cette démarche vise à aider à une meilleure prise en charge des enfants une fois l'enregistrement complété, et à assurer leur admission, selon leurs besoins spécifiques, dans une école appropriée qui n'est pas nécessairement celle où se fait l'enregistrement.

Les parents concernés sont priés de s'adresser au chef d'établissement de l'école primaire la plus proche de leur localité du 25 au 29 juin 2018 de **neuf heures trente à midi (9:30 – 12:00)**, munis de l'original et d'une photocopie des documents suivants:

- leur carte d'identité nationale;
- l'acte de naissance de l'enfant;
- le certificat médical de l'enfant attestant le type / degré de handicap.

**Le 18 juin 2018**

**Ministère de l'Éducation et des  
Ressources humaines, de  
l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche scientifique**